



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **20 février 2025 à 19h00** - Date de convocation : **14 février 2025**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. MAINGUY), CARRIER (pouvoir à Mme GLEIZES), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS),

EMPRUNT COMMUNAL – VALIDATION DE PRINCIPE - DL 13/2025

Pour la réalisation de l'aire de camping-car, dans l'hypothèse de l'obtention d'un financement significatif par le Département au titre des amendes de police du tourne-à-gauche sur la RD 313, le projet pourrait nécessiter un emprunt. Le Conseiller aux Décideurs Locaux du SGC des Andelys, interrogé à ce sujet, a confirmé que les finances de la commune permettent d'envisager un emprunt mais a souligné le niveau actuellement élevé des taux d'intérêt (de l'ordre de 3,5 %).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal un accord de principe pour la souscription d'un emprunt, sous réserve d'une baisse significative des taux.

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

